

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Armindo GOMES, Maire par intérim

Etaient présents : Armindo GOMES, Valérie DUVAL, Émilie TEIGNÉ-SOULIGNAC, Dejan GLISOVIC, Alexandre BONILLA PEREZ, Grégoire MEYNERIE

Absents excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Valérie DUVAL

Date de la convocation : 22 février 2021

Ordre du jour :

- ❖ Achat d'une balayuse thermique
- ❖ Achat d'un vidéoprojecteur
- ❖ Tarifs communaux: salle des fêtes
- ❖ Indemnités du maire par intérim
- ❖ Echelon de P. Garnier, employé communal
- ❖ Natura 2000 : présentation du projet
- ❖ Mai à vélo : présentation du projet

Points à rajouter à l'ordre du jour :

1. Docaposte : dématérialisation des documents adressés à la préfecture
2. Modification statutaire : Transport et Accueil des élèves du primaire et de maternelle/ Enseignement de la natation/ Chartres Métropole séance du 28 janvier 2021

Le conseil vote à l'unanimité l'ajout des deux points.

Balayuse thermique

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder à l'achat d'une balayuse thermique dans l'immédiat, aucun modèle n'étant susceptible de convenir pour une commune tel que Santeuil. Une réflexion sur le nettoyage des caniveaux et des trottoirs sera menée dans les mois à venir.

Achat d'un vidéoprojecteur

Afin de projeter l'ensemble des éléments nécessaires à la présentation des projets en cours et à venir ; de projeter des films et vidéos à l'occasion des événements municipaux en tous genres, il est décidé à l'unanimité d'acheter un vidéoprojecteur, pour la somme de 250 euros (modèle Wifi Full HD-marque Winius).

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2021**

Tarifs communaux : salle des fêtes

Après délibération, il est voté à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

- Tarif habitant/commune de Santeuil (sur présentation d'un justificatif de domicile) :

**Weekend : 130 euros
A la journée : 70 euros**

- Tarif hors commune :

**Weekend : 180 euros
A la journée : 90 euros**

- Compléments :

**Ménage (si la salle n'est pas rendue propre ou si le locataire en fait la demande) : 80 euros
Chauffage (pour la période du 1^{er} novembre au 15 avril) : 25 euros le week-end
15 euros la journée**

La gratuité pour les associations Santeuliennes est votée à l'unanimité

Echelon de l'employé communal, M. P. Garnier : Notification/ changement d'échelon

M. P. Garnier, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe passera à l'échelon 6 le 07/05/21

Natura 2000

M. Alexandre Bonilla-Perez et Mme Emilie Teigné-Soulinac présentent le projet Natura 2000 sur la commune de Santeuil. Il s'agit avant tout de préserver les espaces naturels répertoriés et les espèces menacées.

Afin d'aider ces espèces à retrouver un espace propice à leur développement, il est voté à l'unanimité l'achat de deux nichoirs qui seront respectivement installés au niveau du clocher de l'église et du chemin de ceinture.

Budget pour cette installation : 400 euros

IMPORTANT : Il est rappelé qu'un montant de 2713 euros est alloué à la commune par les services de l'état au travers du projet Natura 2000 (Cf. Office français de la biodiversité).

Mai à vélo

A noter : Mai à vélo est un collectif d'acteurs nationaux du **vélo**, soutenu par le Ministère de la Transition écologique et le Ministère des sports.

Dans le cadre de ce projet, deux sorties seront organisées courant mai sur Santeuil

Les 9 et 23 mai prochains, deux parcours Vélo seront proposés et inscrits sur le site de Mai à vélo.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

Docaposte

À la suite de la délibération N°2020-190, la dématérialisation des actes transmis à la préfecture devait faire l'objet d'un appel d'offre. Le maire démissionnaire Olivier De Sousa ayant passé contrat avec la société DOCAPOSTE le 13/11/2020 sans en avoir délibéré avec le conseil municipal, une facture de 614.41 euros doit être payée. Le maire par intérim n'ayant pas la délégation d'engager des lignes d'investissements avant le vote du budget 2021, une délibération est nécessaire pour valider la facture.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité le paiement.

Validation de la délibération N°CC2021/018

A la suite du conseil communautaire du 28 janvier 2021, le conseil municipal est sollicité pour valider la délibération N°CC2021/018 sur la Modification statutaire : Transport et Accueil des élèves du primaire et de maternelle/ Enseignement de la natation qui concerne l'intégration de la piscine des Vauroux à Mainvilliers à cette compétence.

Le conseil Municipal valide à l'unanimité la délibération N°CC2021/018

Questions diverses :

Appel à projet : réflexion en cours sur l'implantation de nouvelles essences via l'opération « 1 Milliards d'arbres » pour les communes de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30